

Année 2022/23 – APPRENTISSAGE - AFA

NOTE D'INFORMATION : ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT- RENTREE 2022

Depuis septembre 2018, notre établissement propose plusieurs possibilités d'hébergement hebdomadaire aux apprenants majeurs et mineurs :

- Résidence Habitat Jeunes – **Jolimont à Toulouse** (chambre double, nombre de places limité) avec petit déjeuner et restauration du soir.
- Résidence Habitat Jeunes – **l'Escale à Muret** (T1 bis 2 personnes avec kitchenette - nombre de places limité)

Nouveau : à partir de la rentrée 2022/23, les apprenants mineurs seront accueillis préférentiellement sur L'Escale à MURET.

NB : les apprenants majeurs déjà internes sur L'Escale-MURET en 2021/22 pourront continuer à être hébergés sur L'Escale-MURET en 2022/23.

Nous attribuerons en priorité les places d'hébergement selon les critères suivants :

- être titulaire d'un contrat d'apprentissage,
- être à jour du paiement des frais de l'année antérieure,
- résider à plus de 50 km de l'ESM,
- avoir transmis le dossier de validation d'inscription complet et dûment rempli.

Pour les apprenants majeurs, possibilité d'accueil en tant que Résident à l'année (logement individuel T1 – 20 M2) à la Résidence l'Escale de Muret (sur demande de dossier à effectuer directement auprès de notre partenaire Habitat Jeunes O Toulouse – www.otoulouse.org)

Loyer mensuel : 493.20 € (chauffage, électricité, eau, taxe d'habitation, charges annexes compris).

Aide « chèque énergie » : réduction de 23.10 € par mois.

Le reste à charge avec une APL maximale de 374 € : 96.10 € (selon la situation du jeune).

Important : les aides à l'hébergement et à la restauration du soir seront déduites du montant à régler par les apprenants internes sous contrat d'apprentissage.

ACCUEIL- PRESTATIONS- TARIF 2022/23 – APPRENTISSAGE- AFA

TARIFS : un relevé de facturation vous sera adressé pour chaque période de règlement (aides OPCO déduites).

1 – Internat : résidence Jolimont - TOULOUSE (ce tarif tient compte partiellement de l'encadrement des apprenants assuré par le prestataire) :

- nuît + petit-déjeuner (prix unitaire) = **22.20 € - 6 €** (aide OPCO déduite - apprentissage) = **16.20 €**

- repas du soir (prix unitaire) = **8.55 € - 3 €** (aide OPCO déduite - apprentissage) = **5.55 €**

2 – Internat : résidence l'Escale - MURET (ce tarif tient compte partiellement de l'accompagnement des apprenants assuré par le prestataire) :

- nuît (prix unitaire) = **30.30 € - 6 €** (aide OPCO déduite - apprentissage) = **24.30 €**

Calcul du forfait de base minimum : hebdomadaire (**toute semaine commencée est due en totalité**)

3 – Restauration midi ESM : mise à disposition de distributeurs automatiques de produits frais micro-ondables, avec monnayeur et terminal Carte Bancaire (prévoir règlement sur place).

MODE DE PAIEMENT : à régler de préférence par virement, selon références bancaires suivantes :
IBAN : FR76 1780 7000 0110 1193 1181 676 – BIC : CCBPFRPPTLS – Domiciliation : BPOC Entreprises

PERIODES DE REGLEMENT :

Septembre à octobre 2022– novembre à décembre 2022

Janvier à mars 2023 – Avril à mai 2023

Juin à juillet 2023 (1^{ère} année ou Bac pro)

LIEUX D'ACCUEIL

RESIDENCE JOLIMONT
Avenue Yves Bruneau
31500 TOULOUSE
(Sortie Métro Jolimont)
☎ 05.34.30.42.80

RESIDENCE L'ESCALE
3 rue Carlos et Smith
31600 Muret
☎ 05.61.43.85.25

IMPORTANT : tout changement de régime en cours d'année doit être effectué par écrit.
Il ne sera tenu compte d'aucune modification uniquement formulée par oral.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :
Joël JADEAU : 05.62.11.60.63 / jjadeau@cm-toulouse.fr
Valérie FAYOS : 05.62.11.60.61 / vfayos@cm-toulouse.fr